

CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 23 MARS 2016

L'an deux mil seize, le dix-huit mars, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt-trois mars deux mil seize.

ORDRE DU JOUR :

- PLU : validation du Diagnostic Territorial
- Demande de subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) pour la vidéoprotection
- Demande de subvention sur le fonds de soutien à l'investissement public local
- SIEPRO : approbation nouveau règlement
- Participation frais de scolarité communes extérieures
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ANSEAUME Marie-Thérèse – LABOUE Jean – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel – BARBOT Claire – DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – GASSELIN Sylvia – HENRIET Philippe – RETIF Corinne
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration

DUVAL René à ANSEAUME Marie-Thérèse
BOEGLIN Isabelle à ALTUR Marie-Lise
LE JOSSEC Cyril à QUENTIN Virginie
HUILIO Virginie à GATEAU Christophe
SCHLICH Daniel à COENON Guy
MIRETTI Josiane à DHERMANT Anne-Marie

Madame ANSEAUME Marie-Thérèse a été élue secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

PLU : validation du Diagnostic Territorial

Madame le Maire rappelle en préambule aux membres du Conseil Municipal que, par délibération n°2014-47 du 28 Novembre 2014, a été prescrit le lancement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et a fixé les modalités de concertation ;

Considérant l'article L123-1-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement ;

Considérant que le rapport de présentation s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services ;

Considérant que ce rapport présente également une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et qu'il doit être en mesure de justifier les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables et au regard des dynamiques économiques et démographiques ;

Considérant enfin les ateliers de concertation publique avec les habitants qui se sont tenus à Abondant le 12 octobre et le 5 novembre 2015 sur les enjeux du territoire communal ;

Considérant aussi la présentation du diagnostic territorial sur les tendances démographiques, l'habitat et les prévisions en la matière, de l'emploi et de l'activité, des équipements et services, des transports, de l'état initial de l'environnement, de l'urbanisation, des ressources naturelles, ainsi que des risques, nuisances et pollutions qui a été fait le 30 novembre 2015 aux élus et le 25 février 2016 aux personnes publiques associées ;

Considérant les enjeux ainsi dégagés par ce diagnostic pour la commune de Abondant et les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement ;

.../...

Le Conseil Municipal d'Abondant :

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment les articles L. 123-1-2 et L. 123-1-3,

Vu la délibération du 28 novembre 2014 prescrivant le lancement de l'élaboration du PLU et fixant les modalités de concertation,

Après avoir entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir débattu,

- PREND ACTE des éléments figurant dans le document de diagnostic ainsi que les enjeux communaux qui en ont été dégagés,
- DECIDE d'engager la phase d'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui s'appuie sur ces enjeux.

Question de Sylvia Gasselín :

La Commune a participé et participe financièrement pour le gymnase de Bû, est-ce que les associations ont des créneaux horaires ? Avant il y avait les petits du club de foot qui utilisaient la salle l'hiver, est-ce toujours le cas ?

Réponse de Mme Le Maire : à notre connaissance, actuellement aucune association d'Abondant n'utilise le gymnase. On va se renseigner sur l'occupation du gymnase et en avvertir les associations.

Prochaines réunions pour le PLU :

- Le 20 avril 2016 pour les élus
- Le 27 avril 2016 à 18 h 30 : atelier pour les Abondantais.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPD (FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE) POUR LA VIDEOPROTECTION

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) a pour vocation de financer des actions en adéquation avec les orientations prioritaires de la politique de prévention de la délinquance.

La stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017 précise les actions éligibles au FIPD et y figure l'amélioration de la tranquillité publique (prévention situationnelle, vidéoprotection).

C'est pourquoi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FIPD pour le projet de vidéoprotection sur la commune (5 caméras et 1 dôme motorisé).

Le plan de financement s'établirait de la manière suivante :

Dépenses : fourniture et installation :	43.765 Euros HT
Recettes	
- Subvention FDAIC	43.765 Euros X 30%= 13.130 Euros
- Subvention au titre du FIPD	43.765 Euros X 40% = 17.506 Euros
- Autofinancement et/ou emprunt	= 13.130 Euros

Date de mise en œuvre prévue : 2^{ème} semestre 2016.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

Des devis ont été faits par 3 sociétés, des installations différentes mais la proposition de l'entreprise Alvisys semble plus fiable, ce système est déjà installé dans plusieurs communes avoisinantes et semble satisfaisant, entreprise qui paraît sérieuse et proche de la commune, cette proximité est un point positif ;

Questions de M.Laboue :

- Concernant le MTBF (Mean Time Between Failures en anglais)

(Le temps moyen entre pannes, expression souvent désignée par son sigle anglais MTBF, est une des valeurs qui indiquent la fiabilité d'un composant d'un produit ou d'un système.)

Réponse de Mme le Maire : d'après le technicien, cela n'a pas un intérêt majeur car cela dépend de l'implantation sous abri ou en plein vent.

- Quelle est la garantie, combien de temps ?
Réponse : 36 mois à partir de la mise en service et 1 an pour tout ce qui est câblage.
- Pour les caméras : achat ou location ?
Réponse : achat
- Qu'en est-il du contrat de maintenance ?
Réponse : contrat non fourni pour le moment. Environ 1760 Euros par an.
Mme Le Maire insiste sur le fait que l'étude a été faite par des personnes compétentes et nous devons leur faire confiance.

Vote : Entreprise ALVISYS retenue à l'unanimité pour un montant HT de 43.765 Euros

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'article 159 de la loi de finances 2016 crée une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs EPCI. Ce fonds est consacré à de grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités ainsi qu'au soutien à des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centres.

Le projet de terrain multisports et de parking, Rue de la Demoiselle, permettra la revitalisation du village en mettant à disposition des jeunes de la commune un espace de loisir esthétique, solide, sans entretien et ultra sécuritaire. Ce nouveau lieu de vie développera des liens intergénérationnels et redynamisera le centre bourg.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose de solliciter une subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour 2016 ;

Le plan de financement s'établirait de la manière suivante :

Dépenses :	Terrain multisports :	85.221 Euros HT		
	Parking	116.421 Euros HT	, soit un TOTAL de 201.642 Euros	
Recettes	Subvention FDAIC	85.221 Euros X 30%=	25.566 Euros	
	Subvention CDDI	116.421 Euros X 31% =	36.090 Euros	
	Subvention au titre du soutien à l'investissement public local			
		201.642 Euros X 20% =	40.328 Euros	
	Autofinancement et/ou emprunt	=	99.658 Euros	

Date de mise en œuvre prévue : 3^{ème} trimestre 2016.

Le Conseil, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre du soutien à l'investissement public local pour le projet de terrain multisports et parking.

Question de A.M Dhermant :

Cette demande concerne-t-elle aussi le terrain de foot ?

Réponse : non, mais la remise en état du terrain peut être envisagée en 2017

G.Coënon ajoute que pour une bonne remise en état, il faudrait arrêter les rencontres et les entraînements pendant au moins 6 mois.

SIEPRO : APPROBATION NOUVEAU REGLEMENT

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le nouveau règlement du SIEPRO.

Les modifications concernent :

- Les conditions de prise en charge des travaux de dissimulation des réseaux électriques (deux dispositions : l'une applicable et valable du 23/02/2016 au 31/12/2016 et l'autre applicable à compter du 01/01/2017)
- et la création d'une aide financière du SIEPRO pour la mise en place, par une commune du Syndicat, de l'alimentation électrique d'équipements de sécurité sur son territoire.

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, approuve les modifications suivantes au règlement du SIEPRO :

Amendement n°1 – Applicable au 23/02/2016

Nature et objet des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Financement
Dissimulation des réseaux électriques : <u>Applicable au 23/02/2016</u> 1- Projet bénéficiant d'une disposition Financière suivante: - Convention départementale pour l'intégration des réseaux - <u>Enveloppe cantonale</u> - Face C - Fonds Régionaux (cœur du village) - Autres 2- Projet ne bénéficiant pas d'une disposition Financière ci- dessus.	SIEPRO SIEPRO (sous réserve accord du bureau syndical)	1- Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Syndicat Participation de la commune à hauteur de 20 % du montant HT du décompte final des travaux jusqu'à 100 000 € H.T. <u>La commune reversera au SIEPRO (au besoin par compensation) le montant des sommes perçues au titre des aides départementales.</u> Au-delà de 100 000 € H.T., participation de la Commune à hauteur de 50%. 2 - Participation de la commune de 50 % du montant HT des travaux.

Amendement n°2 – Applicable au 23/02/2016

Alimentation électrique équipements de sécurité : <u>Applicable 23/02/2016</u>	Collectivité maître d'ouvrage	Financement du SIEPRO à hauteur de 20 % d'un investissement plafonné à 60 000 € : Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Bureau du Syndicat ; Et Le projet doit bénéficier d'une aide départementale ou d'une aide dans le cadre du CISPD.
Dans un souci d'amélioration de la sécurité, alimentation de points hauts (candélabres ou autres) afin d'installer des caméras de surveillance.		

Amendement n°3 – Applicable au 01/01/2017

Nature et objet des travaux	Maîtrise d'ouvrage	Financement
<u>Dissimulation des réseaux électriques : Applicable au 01/01/2017</u>	SIEPRO	1- Le projet doit faire l'objet d'un avis préalable et favorable du Bureau du Syndicat
Sous réserve de l'existence de crédits budgétaires suffisants et sous contrôle du bureau.		Participation de la commune à hauteur de 30 % du montant HT du décompte final des travaux jusqu'à 100 000 € H.T.
Toute commune dont le projet atteint un nombre de points > ou = à 70 ;		Au-delà de 100 000 € H.T., participation de la Commune à hauteur de 50%.
<u>Points obtenus selon que :</u>		
Existence chute de tension = 50 points		
Réseau en fils nus = 50 points		
Travaux simultanés avec réseau eau potable : 30 points		
Travaux simultanés avec travaux SICAE ELY = 20 points		
La commune adhère à un programme AVAP = 10 points		
La commune n'a pas été aidée depuis 5 ans = 20 points		
Ce dossier a été ajourné en n-1 = 20 points	SIEPRO	
<u>Projet hors du dispositif cité ci-dessus.</u>	Sous réserve d'acceptation du bureau syndical	2 - Participation de la commune de 50 % du montant HT des travaux.

PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITE COMMUNES EXTERIEURES

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux enfants ont actuellement une dérogation scolaire pour être inscrits dans un établissement scolaire extérieur à la commune :

- MALCIC Milan en classe pour l'inclusion scolaire (CLIS) à ANET – classe spécialisée pour enfant en difficulté
- CORBEAU Lou à l'école de Sorel – Moussel, du fait du rapprochement géographique de son domicile, La Pantoufle.

Une participation pour frais de scolarité est demandée à notre commune pour l'accueil de ces enfants :

- Commune d'ANET : 673 Euros pour l'année scolaire 2014-2015
- S.I.R.P. Sorel-Moussel Saussay: 357,43 Euros pour l'année scolaire 2014-2015 ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour régler la participation aux frais de scolarité pour les deux enfants concernés.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie QUENTIN

Zéro phyto : à partir de janvier 2017

Exposé de Mme le Maire sur une proposition faite pour une étude de désherbage dont le coût s'élève à 3500€

Question : Doit-on faire cette étude ?

Vote : NON à l'unanimité

Question : commence-t-on dès maintenant le désherbage manuel ? Chaque riverain devra nettoyer et désherber son trottoir ou les abords de son terrain.

A la proposition : pour le zéro phyto, ne plus utiliser de produits chimiques pour l'entretien des abords des propriétés, des trottoirs à partir d'aujourd'hui et l'entretien devant chez soi par chaque riverain

Vote : OUI : 16 et Abstentions : 3

Déchets : Taxes sur les déchets ménagers.

A partir de 2017, les collectivités devront régler une taxe sur les ordures ménagères. Le tri sélectif s'impose pour tous les usagers des locaux communaux. Les règlements concernant l'utilisation des locaux seront revus.

CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : la 1^{ère} réunion a eu lieu pour la prévention de la délinquance chez les jeunes. Un constat a été dressé. Les problèmes d'addiction et de radicalisation ont été évoqués. Des fiches actions vont être proposées à la prochaine réunion qui sera en juin.

Commission d'Appel d'Offres

La commission d'appel d'offres doit être composée de 3 titulaires et 3 suppléants ;

Lors de la dernière réunion du 23 Mars, M. Laboue, suite à sa démission du poste d'adjoint, a été désigné suppléant, alors que les trois postes suppléants étaient déjà occupés (Philippe Henriot ayant remplacé Jean-Yves Retaille, conseiller municipal démissionnaire)

L'inauguration du parking et de l'aire de jeux aura lieu le *vendredi 10 juin 2016 à 18 h*

Intervention de Marie-Lise ALTUR

Le **Bull'info** va paraître et le plan de sauvegarde est en cours de mise à jour.

Intervention de Sylvia GASSELIN

Demande la confirmation du départ de Chantal Dupré, cuisinière SCOLAREST, à la cantine scolaire.

Effectivement, elle est partie en retraite et remplacée par M. Patrick

Intervention d'Anne-Marie DHERMANT

soulève les problèmes des **factures d'eau**.

Réponse de M. Rygiert : Un point sera fait avec la Lyonnaise des Eaux et le fichier de la mairie.

Intervention de Claire BARBOT

à la dernière commission du **SIRE**, il a été rappelé que des animations peuvent être proposées aux écoles.

Intervention de Corinne RETIF

que fait-on pour la **mare** se formant au **carrefour** de la **Rue des buis** et la **Rue de la Briquetterie**?

Réponse de Mme le Maire : une étude est en cours pour la réhabilitation de la mare.

Intervention d'Etienne HERBEAUX

pour les **déchets**, une augmentation du volume est envisagée pour les artisans.

Une nouvelle benne est mise à la déchèterie pour recevoir les meubles sans les détruire, ils seront recyclés.

Il y a beaucoup trop de déchets venant de matériels électroménagers dans les poubelles marron destinées aux ordures ménagères. Les frigos, TV etc doivent être déposés à la déchèterie.

Voirie : beaucoup de trous, E. Herbeaux propose de quoi les reboucher.

Intervention de Guy COENON

Pour la journée « **nettoyage de la commune** », beaucoup de déchets inconcevables trouvés dont le volume représente celui d'une benne.

La manifestation organisée par **Anet** pour le **70^{ème} anniversaire de la libération**, aura lieu les 14,15 et 16 mai 2016. Un défilé avec fanfare écossaise, véhicules militaires se déroulera le 16 mai à Abondant.

CMJ : plusieurs évènements et sorties sont à l'étude, prochaine réunion le 29/03 à 17h30

A la Commission Enfance, jeunesse, famille, il a été dit que le nombre d'enfants inscrits au **centre de loisirs d'Abondant** est supérieur à celui des années précédentes lorsqu'ils se trouvaient répartis dans les autres communes.

PROCHAINES REUNIONS

- Prochaine commission générale le 31 mars 2016 à 20h30
- Prochain conseil municipal : le 14, 15 ou 18 avril à 20h30 (suivant date de notifications des dotations)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et quarante-quatre minutes.

La secrétaire,

Les Conseillers,

Le Maire,